C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3903-2014

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2015
D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Transporteur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

Intervenantes

RÉPONSE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NO. 1 DE LA RÉGIE RELATIVE AU RAPPORT SUR LA CAUSE TARIFAIRE 2015 D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE

Jean-Claude Deslauriers
Consultant en énergie
Jacques Fontaine
Consultant en énergie

Préparée pour:
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 19 novembre 2014

RÉPONSE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NO. 1 DE LA RÉGIE RELATIVE AU RAPPORT SUR LA CAUSE TARIFAIRE 2015 D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE

Jean-Claude Deslauriers, Consultant en énergie
Jacques Fontaine, Consultant en énergie

Préparée pour:
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

LA PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS AU RÉSEAU DE TRANSPORT

QUESTION 1 DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NO. 1 DE LA RÉGIE À SÉ-AQLPA

Références :

(i) Pièce B-0008, p.6;
(ii) Pièce C-SÉ-AQLPA-0007, p. 24.

Préambule :

(i) « L'année 2007 a vu l'adoption d'une stratégie de pérennité à laquelle se sont greffées en 2009 une stratégie de maintenance optimisée et une gestion des investissements par portefeuille. »

(ii) « Cependant si on regarde chacune des lignes surtout durant les dernières années, le Transporteur a tendance à pousser dans le futur un grand nombre d'investissements. Ceci peut être un objet d'inquiétude. Aussi si on regarde les années par exemples les colonnes 2011, 2012, 2013 les investissements réels et les projections ont tendance à baisser ce qui peut indiquer des difficultés dans l'exécution des projets. »

En conclusion, SÉ-AQLPA recommande d'inviter le Transporteur à maintenir une plus grande constance, sur l'horizon de 10 ans de sa planification, quant au niveau de ses investissements en maintien des actifs.

Demande :

1.1 Veuillez préciser dans quelle mesure SÉ-AQLPA a tenu compte, dans son analyse, du nouveau modèle de gestion des actifs mis en place par le Transporteur.

RÉPONSE DE SÉ-AQLPA

Nous référons la question à nos témoins Messieurs Jean-Claude Deslauriers et Jacques Fontaine, auteurs du rapport cité.

RÉPONSE DE MESSIEURS JEAN-CLAUDE DESLAURIERS ET JACQUES FONTAINE

Nos préoccupations sont basées notamment sur la courbe de croissance du risque de défaillance des actifs, qu'Hydro-Québec TransÉnergie a déposé à plusieurs reprises dans ses causes de demandes d'autorisation d'investissements annuels et a, de nouveau, déposé au dossier R-3904-2014 (**HQT**, Dossier R-3904-2014, Pièce B-0004, HQT-1, Doc. 1, page 31) :

Evolution du taux de risque

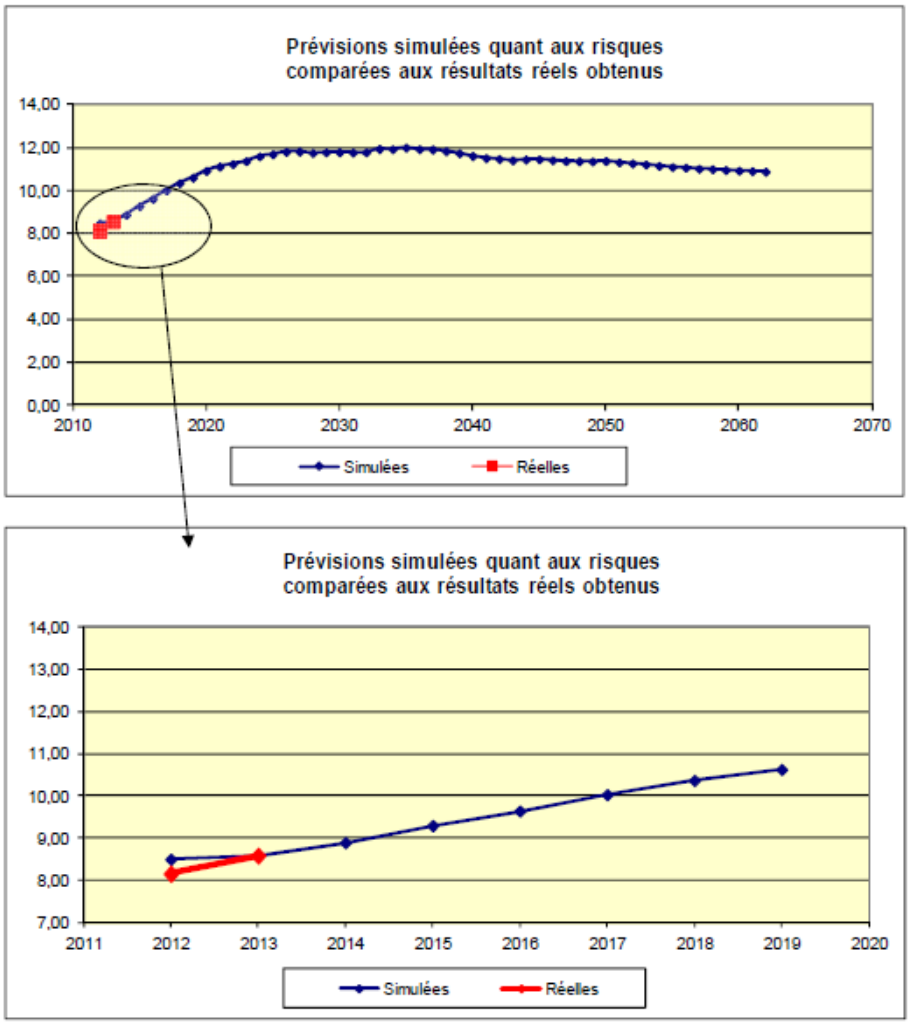

Dans notre rapport C-SÉ-AQLPA-0007, SÉ-AQLPA-1, Document 1, nous avions mis cette courbe de croissance du risque de HQT en rapport avec les fluctuations de sa prévision des investissements en maintien des actifs. A cet égard, nous attirons l'attention de la Régie sur la colonne 2014 du tableau 3.1 de notre rapport, que nous reproduisons ci-après:

Tableau 3.1
Projection des investissements en maintien des actifs

No Dossier	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
	M$	M$	M$	M$	M$	M$	M$	M$	M$	M$	M$	M$	M$	M$	M$	M$	M$	M$	M$	
3649-2004	300	300	300	280	280	280	280	280	280	280										
3605-2006	276	306	335	342	357	358	378	393	404	415	425	425								
3669-2008			365	453	570	649	580	849	690	728	697	661	705	697						
3738-2010					619	567	626	615	611	665	738	789	1048	753	777	751				
3777-2011						605	649	665	711	849	962	1199	1054	905	875	887	909			
3823-2012							571	543	740	715	876	892	891	974	1075	1130	1036	924	932	
3903-2014									634	677	763	836	890	898	964	1114	1172	951	911	923
Références																				
Dossier 3649-2004, Réponse 12.3 DDR no 1 HQT-10 Document 1 p																				
Dossier 3649-2004, 3605-2006, 3669-2008, 3738-2010, 3777-2011, 3823-2012, 3903-2014, Document Planification du réseau, Tableau 9																				

Depuis de nombreuses années, par nos témoignages et rapports, nous visons à nous assurer de la qualité du réseau du Transporteur dans une perspective d'équité intergénérationnelle, afin d'éviter de transférer aux générations futures les coûts et les inconvénients qui pourraient résulter de l'omission des générations passées et actuelle à correctement maintenir cette qualité de réseau. Nous tenons compte également du fait qu'une baisse de la fiabilité du réseau serait de nature à entraîner davantage la clientèle vers le recours à des sources d'énergie d'appoint plus polluantes, ce que le rapport de la commission Nicolet sur le verglas de 1998 cherchait à prévenir.

C'est justement parce que nous avons tenu compte, dans notre rapport au présent dossier, de la gestion de la pérennité et du nouveau modèle de gestion des actifs mis en place par le Transporteur que nous avons exprimé ses inquiétudes.

Le modèle proposé par le Transporteur devrait en effet permettre une planification plus serrées et une orchestration des travaux plus précise. Or, dans notre rapport, nous avons remarqué de fortes variations entre les budgets planifiés et les investissements réalisés. Nous avons exprimé notre inquiétude à l'effet que la planification par HQT de ses investissements en vue de gérer la croissance annoncée de sa courbe de risque n'est pas parfaitement en contrôle. En lisant les textes et les engagements de la gestion de la pérennité des actifs, nous aurions été en droit d'espérer des résultats plus serrés.

Comme on le voit dans la colonne 2014 du tableau 3-1 reproduit ci-dessus, les variations (quant à la planification des investissements en maintien des actifs de 2014 du Transporteur) sont importantes; elles indiquent un écart important d'une année à l'autre. La rigueur présumée du modèle de gestion des actifs et de la pérennité nous aurait pourtant laissé espérer de meilleurs résultats.

Nous avons aussi noté que la réalisation des investissements est systématiquement inférieure aux prévisions. Nous nous sommes alors interrogés sur ces difficultés de réalisation et sur la capacité du Transporteur à accroitre son action, compte tenu du besoin croissant d'investissements auquel on s'attend à mesure que la croissance du risque exigera davantage d'efforts dans les années à venir.

C'est dans ces perspectives que nous avons formulé la recommandation suivante :

RECOMMANDATION NO. 3-1 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter le Transporteur à maintenir une plus grande constance, sur l'horizon de 10 ans de sa planification, quant au niveau de ses investissements en maintien des actifs, particulièrement les années plus éloignées, compte tenu de l'accroissement de son risque de défaillance.

Un rapport sera remis à SÉ-AQLPA pour dépôt au dossier R-3904-2014 des investissements 2015 de moins de 25 M$ du Transporteur. Ce rapport élaborera davantage sur les éléments susdits également.